

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 5 novembre 2019

Présents : MM LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, ARNAUD Georges, MARNE Gustave.

Absents excusés : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. D'EXPORT Jonathan, SUSSET Frédéric, SAMBA Aubin.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

SENIORS

N°21838904-CHEVILLY LARUE ELAN 3 / NOGENT FC3 séniors D4.A du 03/11/19

Courriel du club de Chevilly Larue du 31/10/19 et de la Ville de Chevilly Larue (fermeture terrain – arrêté municipal).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

N°21838997-MAROLLES FC2 / JEUNES STADE ENT.S séniors D4.B du 03/11/19

Courriel des clubs de Marolles FC et Ent. Jeunes du Stade du 03/11/19.

La Commission entérine le score = MAROLLES FC2 / JEUNES STADE (1- 9).

U20

N°22038167-US RUNGIS / US ALFORTVILLE U20 du 17/11/19

Courriel du club de Rungis US du 05/11/19.

La Commission note que la rencontre aura lieu à 12h15 Stade Lucien Grelinger à Rungis.

(Cf article 6.2 du Règlement U20). Prévenir vos adversaires.

N°22038148-AS ULTRA MARINE / ST MAUR F. MASC.VGA U20 du 27/10/19

Lecture du rapport de l'arbitre du 27/10/19. (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

N°22038159-CHEVILLY LARUE ELAN 3 / ES VITRY U20 du 03/11/19

Courriel de l'équipe Chevilly Larue du 31/10/19 (terrain impraticable) et de la ville de Chevilly la Rue.

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

U18

N°21550681-VILLIERS ES12 / CACHAN CO U18 D2.B du 03/11/19

Courriel de l'équipe de Villiers du 31/10/19 (terrain impraticable) et de la Ville de Villiers/Marne.

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

U16

Courriel de CHAMPIGNY FC2 du 4/11/2019 U16 D3.C

La commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Par conséquent une amende de 100 euros est appliquée. Avis aux clubs concernés.

N°21838116-CAUDACIENNE / CHANTIERS PARIS UA U16 D4.C du 04/11/19

Courriel des deux 2 clubs du 05/11/19.

La Commission note le 1^{er} forfait de l'équipe de Chantier UA.

ANCIENS

N°21606378-VILLIERS ES 11 / MAISONS ALFORT FC 11 Anciens D2.B du 03/11/19

Courrier du club de Villiers du 31/10/19 et de la Ville de Villiers/Marne (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la Commission des Calendriers pour date à fixer.

N°21548744-CA VITRY 11 / MINHOTOS DE BRAGA 11 Anciens D2.A du 03/11/19

Courrier de la Mairie de Vitry du 31/10/19 (terrain indisponible).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

-En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir

-Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes

-Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match

-Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).

-Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier de la mairie de VILLENEUVE ST GEORGES du 19/08/19

Le stade de Nelson Mandela est indisponible pour le début de la saison.

Lorsque les rencontres auront été programmées, ***les clubs pourront demander une inversion de leur match après accord de leur adversaire (via footclub) ou trouver un terrain de repli.***

Courrier du CA VITRY du 17/09/19

Les stades de « Roger Couderc » et de « Georges Gosnat » sont indisponibles, ***pour statuer la commission souhaiterait avoir le listing des rencontres susceptibles de se déroulées sur ces terrains.***

Courrier de la mairie de SANTENY du 27/09/19

Le stade de Santeny est indisponible à compter du 3 octobre et ce pour 9 semaines. ***La commission prend note de l'indisponibilité du terrain mais enregistre que le club a pris les dispositions nécessaires avec les clubs voisins pour pouvoir continuer à disputer ses rencontres.***

Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :

1^{er} et 11 novembre,

Du 21 décembre au 5 janvier inclus

Le 13 avril,

1, 8 et 21 mai

Courrier de la mairie de LA QUEUE EN BRIE du 4/11/19 et du club de la CAUDACIENNE ES

Le Stade de R. Barran est indisponible du 4 novembre au 15 décembre 2019.

Le club pourra demander une inversion des matchs après accord de leurs adversaires (via footclub) ou trouver un terrain de repli. En informer la Commission.

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine.

(Décision de la Commission des Terrains & Equipements)